



MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



PEPS
MINISTÈRE DES ARMÉES



LA MÉDIATION AU MINISTÈRE DES ARMÉES

Le ministère des Armées met à disposition des entreprises un dispositif de règlement amiable des différends : la médiation.

La médiation couvre tous les domaines d'achat du ministère des Armées sans exception.

FINALITÉ

Il s'agit d'un processus permettant de :

- **Rétablir** le dialogue et la confiance entre les personnes directement impliquées dans le litige,
- **Co-construire** une solution mutuellement acceptable par les parties,
- **Préserver** l'avenir en maintenant de bonnes relations dans la durée.

MODALITÉS

La médiation est conduite par un **tiers neutre et impartial**.

La médiation est :

- **Confidentielle**, la personne en charge de la médiation, qualifiée par la médiation des entreprises est garante de la stricte confidentialité des échanges,
- **Gratuite**, aucune dépense n'est à engager par les parties pour bénéficier de la médiation,
- **Volontaire**, la médiation est demandée librement par l'une ou l'autre des parties engagées dans le litige,
- **Rapide**, la durée moyenne de traitement est de 2 mois,
- **Souple**, la médiation peut être interrompue à tout moment.

CONTACT



minarm.mediateur-entreprises.fct@intradef.gouv.fr

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise en lien avec la commande publique du ministère des Armées, soit directement soit indirectement dans un contrat de sous-traitance.

CHAMP D'APPLICATION

La médiation concerne notamment tout différend lié :

- à l'**accès** à la commande publique,
- à l'**exécution** d'une commande publique quel que soit le service (impayés, prestations non prévues par le marché, pénalités, atteinte à la propriété intellectuelle, divergence d'interprétation de clause contractuelle, délai anormalement long de notification de marché ...), résiliation, modification unilatérale du marché, réception des prestations,
- aux **garanties**,
- à l'**exportation**,
- aux **dispositifs d'aide à l'innovation**.

Ce dispositif de médiation s'inscrit dans le cadre du label « Relations fournisseurs et achats responsables » détenu par le ministère des Armées depuis 2014.



Confidentielle dès la première prise de contact, vous pouvez joindre la médiation du ministère des Armées au :

09 88 67 32 45

PME-ETI,
LE MINISTÈRE DES ARMÉES
EST À VOTRE ÉCOUTE

NUMÉRO UNIQUE
0 800 02 71 27
Service & appel gratuits